



Mise à disposition du Document d'enregistrement universel

Paris – 26 janvier 2024

Transition Evergreen (FR0000035784 - EGR), le 1^{er} fonds d'investissement coté en France dédié à la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone, annonce que son Document d'enregistrement universel, préparé au titre de l'exercice 2022 et du 1^{er} semestre 2023, a été enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) au format PDF le 25 janvier 2024, sous le numéro R.24-001.

Il est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté sur le site internet de la société (www.transition-evergreen.com), espace Investisseurs, rubrique Documents financiers. Le Document d'enregistrement universel sera également disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Le Document d'enregistrement universel 2022 contient notamment :

- **le rapport financier annuel** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, constitué des états financiers IFRS, des comptes annuels, du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes y afférents ;
- **le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- **le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- **les informations relatives aux honoraires des Commissaires aux comptes** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- **le rapport d'impact** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établi dans le cadre de la stratégie ESG de la société (chapitre 7) ;
- **le rapport financier semestriel** au titre du 1^{er} semestre 2023, clos le 30 juin 2023, constitué des états financiers IFRS, du rapport d'activité et du rapport des Commissaires aux comptes y afférents ;
- **les informations requises au titre du descriptif du programme de rachat d'actions.**





A propos de Transition Evergreen

Transition Evergreen est le 1^{er} fonds d'investissement coté en France dédié à la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone.

Transition Evergreen, avec l'expertise de sa société de gestion Aqua Asset Management, entend apporter une réponse concrète aux enjeux de construction d'un monde décarboné en investissant dans des sociétés françaises et européennes, porteuses de croissance et qui font de la transition écologique le vecteur de leur développement.

Transition Evergreen détient des participations principalement dans les sociétés suivantes : **Evergaz**, un des leaders de l'industrie du biogaz en France, **C4**, opérateur intégré du biogaz en Allemagne, **EverWatt**, producteur d'énergie renouvelable décentralisée, **Everwood**, acteur de la gestion durable des forêts ainsi que **Safra**, acteur français de la mobilité décarbonée.

Transition Evergreen a reçu le label Greenfin, label qui garantit la qualité verte des fonds d'investissement et est attribué aux fonds qui prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans la construction et la vie de leur portefeuille, respectent les critères d'exclusion fixés par le label et ont un impact positif sur la transition énergétique et écologique. Transition Evergreen a également reçu le label « Relance » destiné aux fonds d'investissements qui soutiennent la relance économique en venant renforcer en fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises françaises.

Transition Evergreen est coté sur Euronext Paris, compartiment C (ISIN FR0000035784). Transition Evergreen est éligible PEA-PME.

Plus d'informations sur www.transition-evergreen.com.

Contacts

| Transition Evergreen | Relations Investisseurs | Relations presse |
|---|--|--|
| Laura RIBEIRO T: +33 (1) 89.16.61.09 Rl@transition-evergreen.com | ACTUS finance & communication Anne-Pauline PETUREAUX T : +33 (1) 53 67 36 72 apetureauux@actus.fr | ALVA Bérénice Weiss T: +33 (6) 83 35 63 11 bweiss@alvaconseil.com |

Disclaimer

Nous rappelons que tout investissement comporte un risque de perte en capital total ou partiel. Pour de plus amples informations concernant les risques afférents à un investissement dans le portefeuille, veuillez-vous reporter à la section « Facteurs de Risques » de l'URD.

La prise en compte de critères extra-financiers est susceptible de rencontrer des limites méthodologiques. En particulier, le niveau de reporting des participations peut être hétérogène (en raison de leur taille, de leur stade de développement).

Il est également rappelé que les performances passées ne présagent pas des performances futures et que les performances ne sont pas constantes dans le temps.

